

PROGRAMME du e-Bilan

Objectif

Accompagner le(a) candidat(e) à la réalisation d'un bilan de compétences afin de faire le point sur sa situation professionnelle présente et d'analyser son parcours, dans un espace permettant la confidentialité dans le respect de la déontologie du bilan de compétences.

Contenu

- **Bilan de compétences** : [Loi n° 2018-771 du 5.9.18 \(Loi avenir professionnel\)](#)

Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

[Décret n° 2018-1338 du 28.12.18](#) relatif aux formations éligibles au titre du compte personnel de formation

Comme il est mentionné au 2° de l'article [L. 6313-1](#) , Il s'agit d'accompagner le demandeur, dans la réalisation de son bilan de compétences qui se compose de 3 étapes importantes :

Une phase préliminaire a pour objet d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire, de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin, de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Une phase d'investigation permet au bénéficiaire : soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire : de s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation, recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels, prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Conseils personnalisés

Modalités

- Entretiens d'explicitation
- Réalisation des tests d'intérêts professionnels et interprétation de ceux-ci
- Ateliers individuels méthodologiques sur les métiers
- Échanges réguliers via internet

Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultat

- Feuilles de présences signées par le bénéficiaire et le formateur par atelier
- Evaluation de fin d'accompagnement

Prise en charge financière

Salariés ou demandeurs d'emplois :

- Prise en charge financière entièrement ou partiellement par un organisme de financement
- Le CPF
- L'entreprise ou le plan de formation interne
- Le financement personnel
- Pôle emploi

Organisation et fonctionnement de la formation

- **Durée** : 16 h pour le e-bilan
- **Horaires** : interventions possibles pendant et en dehors des heures de travail (possibilité d'intervention le soir de 17h à 20h ainsi que le samedi toute la journée)
- **Rythme discontinu**
- **Mode d'organisation pédagogique** : suivi à distance
- **Lieu de formation** : à distance

Déroulement de l'accompagnement

- ★ Contrat d'engagement, analyse des attentes
- ★ Test de personnalités et tests professionnels
- ★ Restitution des tests
- ★ Préparation des enquêtes
- ★ Découverte des métiers, recherche documentaire
- ★ Identification des atouts et des freins travail sur le portefeuille des compétences
- ★ Technique Recherche Emploi, Restitution du bilan
- ★ Entretien de suivi à 6 mois de la réalisation de la prestation

Supports pédagogiques

Tests intérêts professionnels
Techniques d'entretiens

Modalité d'évaluation

Un questionnaire de satisfaction des accompagnements sera rédigé